

Pôle patrimoines – quatre stratégies

Stratégie n°1 : Développer avec les partenaires de la DRAC une politique active de conservation et de valorisation du patrimoine mobilier

Cette stratégie repose sur un des axes majeurs de l'action de la DRAC Languedoc-Roussillon : la mise en œuvre du plan Objets et le développement de programmes de restauration préventive en collaboration avec l'atelier départemental des Pyrénées Orientales et le CICRP de Marseille en constituent les points forts. Elle met en jeu l'action de l'ensemble des services du pôle patrimoine : musées, archéologie, monuments historiques, ethnologie, patrimoine écrit, patrimoine cinématographique... Elle favorise la coopération inter-services et permet de développer des partenariats sur des thématiques qui placent le patrimoine au cœur du développement local.

Stratégie n°2 : Engager la région et les autres collectivités territoriales aux côtés de l'Etat dans le développement des études et travaux sur le patrimoine

Afin de maintenir un niveau d'activité indispensable à la conservation du patrimoine et au soutien des filières œuvrant dans ce secteur, la mise en œuvre de politiques et d'intervention concertées entre l'Etat et les autres collectivités territoriales est indispensables pour accompagner ceux qui placent la conservation et la valorisation du patrimoine monumental protégé, des sites archéologiques et des centres anciens au cœur de leurs préoccupations.

Stratégie n°3 : Développer des stratégies territoriales autour du patrimoine

Il s'agit de développer la coopération des services du ministère de la culture pour soutenir les stratégies patrimoniales portées par les collectivités territoriales. Cette stratégie s'inscrit dans la recherche au quotidien d'une meilleure coordination des interventions des services de l'Etat que le rapprochement DAC-SDAP doit favoriser. Elle pourra également se traduire par l'expérimentation sur certains sites ou types d'opérations de méthodes de travail associant l'ensemble des services du pôle Patrimoines et les SDAP : approche territoriale du patrimoine et de l'urbanisme, gestion commune de dossiers émergents, mise en commun des ressources documentaires. La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée pourrait servir de cadre à cette expérimentation. D'autres expériences sont en cours sur le littoral et les parcs naturels.

Stratégie n°4 : Organiser la restitution et l'exploitation des ressources documentaires patrimoniales et architecturales

La stratégie de la DRAC repose

- d'une part sur des priorités correspondant à **des axes de travail** que nous souhaitons développer avec nos partenaires
- d'autre part sur **des priorités d'intervention budgétaire** permettant de combiner au mieux la réalisation des missions de l'Etat et les contraintes budgétaires qu'il doit prendre en compte.

→ **Les axes de travail que nous souhaitons développer avec nos partenaires :**

stratégie n° 1 : Favoriser la structuration professionnelle des lieux et établissements présents sur le territoire sur la base d'objectifs définis en commun avec les collectivités territoriales

Assurer une meilleure couverture artistique et culturelle du territoire, dans un contexte budgétaire contraint, exige de valoriser l'ensemble des atouts dont dispose la région. Cette démarche suppose un développement des partenariats avec les collectivités territoriales et un effort accru de formalisation des objectifs et des modalités de mise en œuvre de l'action. L'importance et la complexité des enjeux de la politique de création et diffusion, et les moyens à mobiliser, exigent l'élaboration de conventions d'objectifs pluri-annuelles et pluri-partenariales.

Par ailleurs un travail plus approfondi sur les cahiers des charges contribuera à l'optimisation du potentiel qu'offre les équipements existants.

stratégie n°2 : Développer la mise en réseau des acteurs culturels

Cette politique est le complément de la structuration des lieux et des équipements, et doit favoriser une amélioration de la diffusion de la création dans une perspective d'aménagement culturel du territoire. Elle doit en outre contribuer au développement de l'emploi culturel et à l'amélioration de la rémunération des artistes et techniciens. Elle se traduit par la création ou la professionnalisation de pôles ressources régionaux, et par la poursuite ou le développement de la politique de résidences d'artistes .

Pour ce programme, deux stratégies ont été définies pour la Transmission des savoirs/démocratisation de la culture et une pour les Fonctions de soutien :

La stratégie de la DRAC repose

- d'une part sur des priorités correspondant à **des axes de travail** que nous souhaitons développer avec nos partenaires
- d'autre part sur **des priorités d'intervention budgétaire** permettant de combiner aux mieux la réalisation des missions de l'Etat et les contraintes budgétaires qu'il doit prendre en compte.

→ **Les axes de travail que nous souhaitons développer avec nos partenaires :**

- **Programme 3 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture**

stratégie n°1 : Constituer un réseau de structures référentes et développer la professionnalisation des partenaires culturels par la formation

L'amplitude du champ à couvrir en terme de territoire et de disciplines nécessite, pour des raisons d'optimisation des moyens et d'efficacité de l'action, de favoriser les démarches en réseau et le renforcement des têtes de réseau. Dans le même temps, l'amélioration des compétences des professionnels au sein des structures culturelles nécessite une évaluation des besoins en formation et l'intégration de cette dimension dans les conventions de partenariat avec les collectivités territoriales.

Stratégie n° 2 : Mieux relier l'action de la DRAC à une stratégie de développement des publics

Si le développement des publics est un des axes fondamentaux de l'action du ministère de la culture, on ne peut pas parler d'une stratégie claire de la DRAC Languedoc Roussillon dans ce domaine. Il convient donc de mettre en chantier une réflexion collective des services de la DRAC sur les publics afin de clarifier les stratégies sur lesquelles sont fondées à la fois les coopérations que nous développons avec nos partenaires institutionnels et culturels et nos propres interventions.

- **Sous-programme 3 Fonctions de soutien**

stratégie n°3 : Favoriser et améliorer le travail collectif des services de la DRAC et des SDAP

Cette stratégie trouvera son application dans trois domaines principaux : 1° la mise en chantier d'un projet de service de la documentation incluant la redéfinition de son périmètre et de son contenu, 2° le développement de l'utilisation des outils de mise en réseau (Cindoc, base partenaires) et Sémaphore (espaces collaboratifs de travail, intranet), et 3° la mise en place de l'outil de travail en commun AEPEGE dans le cadre de la LOLF ainsi que la mise en chantier de nouveaux tableaux de bord pour la prévision et le suivi de la consommation des crédits.